

## ARRÊTÉ N° 2022/676

### LISTE D'APTITUDE ETABLIE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE AU GRADE D'ANIMATEUR AU TITRE DE L'ANNEE 2022

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 523-1 et suivants relatifs à la Promotion Interne,

**Vu** le Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment les articles 14 et suivants,

**Vu** le Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** le Décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

**Vu** le Décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

**Vu** l'avis du Comité technique départemental du 14 décembre 2020,

**Vu** l'arrêté n° 501 relatif aux lignes directrices de gestion - promotion interne du 11 juin 2021,

**Vu** la demande de réinscription formulée par un ou des agents inscrits le cas échéant sur la liste d'aptitude au titre de la Promotion Interne,

Considérant l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 notamment son article 6 II, à savoir que le décompte de la période de quatre ans prévue à l'article L. 325-39 Code Général de la Fonction Publique susvisé est suspendu du 12 mars 2020 au 23 juillet 2020 inclus soit 134 jours,

Considérant l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 notamment son article 8 II, à savoir que le décompte de la période de quatre ans prévue à l'article L. 325-39 Code Général de la Fonction Publique susvisé est suspendu du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 octobre 2021 inclus soit 304 jours,

#### ARRETE

**Article 1** : La liste d'aptitude au grade **d'Animateur** établie au titre de la promotion interne 2022 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 est fixée comme suit :

CHAPRON Stéphanie	PARIGNÉ - CCAS/EHPAD « Les Tilleuls »
DROMAIN Karine	CHARTRES-DE-BRETAGNE
LE GUEVEL Anne	PLERGUER

**Article 2** : La liste d'aptitude au grade **d'Animateur** est renouvelée au titre de la promotion interne 2018 à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 et fixée comme suit :

BEAUGENDRE Anne	LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT
-----------------	--------------------

Le décompte de la période de quatre ans susvisée est suspendu du 12 mars 2020 au 23 juillet 2020 puis du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 octobre 2021 ; le fonctionnaire susmentionné pourra bénéficier d'un maintien de cette suspension de 438 jours à l'issue de la dernière année d'inscription en l'absence de nomination stagiaire.

**Article 3** : La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** : Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine, et adressé aux agents intéressés et aux collectivités concernées.

Fait à Louvigné-Fouillard, le 28 juin 2022



Chantal PETARD-VOISIN  
Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20220629-4-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-06-2022

Publication le : 29-06-2022

La Présidente du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,



Chantal PÉTARD-VOISIN

J.P.H